

### CONFÉDÉRATION SUISSE

(51) Int. Cl.3: G 04 B

04 B 19/14

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

# **® FASCICULE DE LA DEMANDE A3**

619 099 G

21) Numéro de la demande: 8066/76

(7) Requérant(s): CORUM, Ries, Bannwart & Co., La Chaux-de-Fonds

22) Date de dépôt:

24.06.1976

(72) Inventeur(s): René Bannwart, La Chaux-de-Fonds

42 Demande publiée le:

15.09.1980

Mandataire: Bugnion S.A., Genève

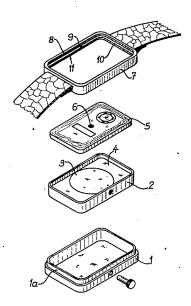
44) Fascicule de la demande publié le:

15.09.1980

66 Rapport de recherche au verso

#### (54) Montre-bracelet.

Montre-bracelet de forme comprenant un cadran constitué d'une plaquette d'or fin (5) fixée par ajustement dans une creusure (4) d'un cadre d'emboîtage (2). La carrure-lunette (7) présente une saillie intérieure périphérique (10) formant deux portées, l'une (9) pour la glace et l'autre (11) pour retenir la plaquette d'or fin.





Bundesamt für geistiges Eigentum Office fédéral de la propriété intellectuelle Ufficio federale della proprietà intellettuale

## RAPPORT DE RECHERCHE RECHERCHENBERICHT

Demande de brevet No.: Patentgesuch Nr.:

8066/76

1.1.B. Nr.: H0 12 168

	Documents considérés comme pertinents Einschlägige Dokumente	,	
Catégorie Kategorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes. Kennzeichnung des Dokuments, mit Angabe, soweit erforderlich, der massgeblichen Teile	Revendications con- cernées Betrifft Anspruch Nr.	
	<u>CH - A - 125 036</u> (MOVADO) * En entier *	I, II	. •
-	<pre>US - A - 3 668 865 (HIRABAYASHI) * Colonne 2, lignes 27 à 51; figure 3 *</pre>	I, II	
	<pre>DE - U - 7 004 086 (BOETTCHER) * Revendications 1-3 *</pre>	1	Domaines techniques recherches Recherchierte Sachgebiete (INT. CL.2)
		-	-
			Catégorie des documents cités Kategorie der genannten Dokumente: X: particulièrement pertinent von besonderer Bedeutung A: arrière-plan technologique technologischer Hintergrund O: divulgation non-ècrite nichtschriftliche Offenbarung P: document intercalaire Zwischenliteratur T: théorie ou principe à la base de l'invention des Erfindung guerunde ligeande
			der Erfindung zugrunde liegende Theorien oder Grundsätze E: demande faisant interférence kollidierende Anmeldung L: document cité pour d'autres raisons aus andern Grunden angefuhrtes Dokument &: membre de la même famille, document correspondant Mitglied der gleichen Patentfamilie; ubereinstimmendes Dokument

Etendue	de	la	recherche.	/Umfang	der	Recherche
Licitate	uc	ıu	1 CCIICI CIIC	Cimiang	acı	10001101 CITC

Revendications ayant fait l'objet de recherches Recherchierte Patentansprüche:

Revendications n'ayant pas fait l'objet de recherches Nicht recherchierte Patentansprüche:

Raison:

Grund:

Date d'achèvement de la recherche/Abschlussdatum der Recherche Examinateur 1.1.B./1.1.B Prüfer

24 janvier 1977

#### REVENDICATION

Montre-bracelet comprenant une boîte de forme non circulaire comprenant un fond, une carrure-lunette et un cadre d'emboîtage logé dans le fond et présentant une creusure dans laquelle est logé un cadran sans pied, caractérisée par le fait que le cadran est constitué d'une plaquette d'or (5) ajustée dans la creusure (4) du cadre d'emboîtage et présentant un trou en son centre, et que la carrure-lunette présente une saillie intérieure périphérique (10) formant une portée supérieure (9) pour l'appui de la glace et une portée inférieure (11) pour la retenue du cadran.

La présente invention a pour objet une montre-bracelet comprenant une boîte de forme non circulaire comprenant un fond, une carrure-lunette et un cadre d'emboîtage logé dans le fond et présentant une creusure dans laquelle est logé un cadran sans pied.

Dans le brevet US N° 3668865, on a déjà proposé de loger un cadran circulaire sans pied, en matière dure telle que de la pierre, dans le logement d'un porte-mouvement, le cadran étant maintenu dans le plan par une saillie s'engageant librement dans une encoche du porte-mouvement et fixé axialement dans ce logement par une portée de la carrure-lunette.

Il est également bien connu, par exemple du brevet CH N° 125036, de fixer un cadran bombé par sertissage dans une noyure.

Dans la présente invention, telle que définie par la revendication, le cadran est constitué d'une plaquette d'or, telle que mise en vente par les banques, que l'on désire pouvoir récupérer pour lui rendre son rôle initial et dont il convient par conséquent de ne pas abîmer la surface visible. Les solutions proposées par l'art antérieur ne permettent pas d'atteindre ce but, car une pression de la carrure sur le métal tendre constituant la plaquette y laisserait des traces visibles. La fixation selon l'invention évite toute pression de la lunette sur la plaquette et utilise d'autre part la malléabilité du métal pour assurer la fixation de la plaquette exclusivement par son pourtour.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme 10 d'exécution de l'invention.

La boîte de montre représentée au dessin en vue éclatée illustre le dispositif de fixation de ce cadran.

Cette boîte comporte un fond 1 comportant un logement pour un cadre d'emboîtage 2 portant en son centre le mouvement 3. Ce cadre d'emboîtage 2 présente une creusure supérieure 4 dans laquelle le cadran 5 est ajusté. Ce cadran présente les caractéristiques et les formes d'une plaquette d'or fin d'un poids de 15, 10 ou 5 g selon la grandeur de la montre. Cette plaquette présente, en sa partie centrale, un trou 6 pour le passage des aiguilles. Ce trou ne représente pas une diminution de poids de la plaquette, dont le poids est attesté par un certificat.

Cette boîte est fermée par une carrure-lunette 7 portant une glace, non représentée. Cette carrure-lunette vient se fixer à cran sur la portée la du fond 1.

L'ouverture 8 de la carrure-lunette 7 présente une saillie intérieure périphérique 10 formant deux portées, à savoir une portée supérieure 9 d'appui de la glace, non représentée, et une portée inférieure 11 qui, lorsque l'ensemble est monté, vient retenir la plaquette 5 pour l'empêcher de s'échapper de la creusure 4 du cadre d'emboîtage.

Par cette description, on voit la simplicité du dispositif de fixation de ce cadran qui ne nécessite aucun accessoire quelconque, vis, pied, etc.

